http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2084

Délégation SUD éducation à la région, réponse et compte-rendu suite au rassemblement devant le siège de la Région IdF, le 27 janvier 2021.

Date de mise en ligne : samedi 30 janvier 2021

- AGENT-E-S TECHNIQUES

-

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Compte-rendu de l'entretien de la délégation suite au rassemblement devant le siège de la Région IdF, le 27 janvier 2021. En attache, la réponse de Fabienne CHOL, Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources Humaines

Présent.es pour SUD éducation : Valérie Jouffroy (élue C.T) ; Jacques Alexis (élu C.T), Lounis Oumezzaouche (92) ; Robert Bussière (78).

Représentant la région : Jean-Michel Valentin, conseiller éducation auprès de la présidente de la Région.

Nous avons échangé pendant 1h30 environ.
Nous avons évoqué les revendications suivantes :

- **Baisses des effectifs**, le nombre d'agents a baissé depuis la régionalisation (en fait en légère hausse depuis 2016, aujourd'hui environ 8600 contre environ 8500 en 2016), mais les agents ressentent toujours un excès de tâches à accomplir. En fait depuis cette époque, le nombre d'agent attribués dans un établissement est défini par rapport à la surface au sol de l'établissement et plus au nombre d'élèves que celui-ci accueille. Le travail demandé est très largement suffisant pour ne pas dire excessif.
  Manque de personnel aussi car non titularisation des contractuel.les. Ceux-ci ne sont embauchés qu'en cas de nécessité extrême et pendant ce temps les agents présents supplantent au manque de personnel.
  Nous avons évoqué la titularisation des contractul.les. Elle nous semble arbitraire et obscure. En effet si un agent, une agente fait correctement le travail demandé pendant plusieurs années, alors pourquoi ne sont-ils pas titularisés, pourquoi les "baladent-on" sans arrêt en faisant miroiter une titularisation ? A qui s'adresser pour régler ces problèmes de titularisation ? De qui dépendent-ils, Chef.fes de l'établissement ? De la Région ? Les responsables des antennes R.H sont rarement disponibles pour répondre à ces questions et à bien d'autres encore !
  De plus de nombreux et nombreuses agent.es sont à temps partiel pour des raisons médicales et ne doivent pas effectuer certaines tâches. Tout cela n'est pas toujours respecté.
  A ce propos nous avons évoqué aussi le manque de médecin de la Médecine du Travail et la difficulté parfois pour obtenir un rendez-vous.
  Suite à la situation sanitaire due à la COVID et au protocole sanitaire imposé, la tâche des agents c'est encore accru, les temps de pause réduits, la fatigue accumulée.
  Des intérimaires nommé.es par les chefs d'établissement sont présents en aide d'urgence pour pallier au manque d'effectifs survenus du fait d'absences liées à la crise sanitaire. Le conseiller nous promet que ces embauches ne sont que temporaires et que la Région cherche à recruter des personnels pérennes. D'un côté des non titularisation de gens motivés et de l'autre côté des intérimaires !

- **Les conditions de travail**, d'entrée de jeu nous avons évoqué les problèmes engendrés par la double hiérarchie ! Renvoi régulier entre la/le gestionnaire et la Région. Chacun rejetant la responsabilité sur l'autre dès qu'un problème survient.
  A ce propos, la compréhension des emploi du temps. Souvent distribués après la date "officiel", d'où une contestation difficile. Selon les établissements la version diffère et sont donc peu clair. Les erreurs rejetées sur la "faute du logiciel" !! Qu'apparemment peu de gens maitrise ! (Tant à la Région que dans les établissements). Les congés à rattraper après un arrêt de travail, souvent oubliés ou tronqués.
  Bien sur nous avons insisté sur le surplus de travail dû au protocole sanitaire. La grande fatigue des agent.es.
  Nous avons évoqué aussi le matériel fourni aux agent.es, les EPI, pas toujours bien adapté, les chaussures souvent ne donnent pas satisfaction.
  Le plan Vigipirate qui fait que certains agent.es se retrouve à faire le "vigile" (ou autre fonction de sécurité) à l'entrée des établissements, cela n'est pas leur fonction.
  Et justement, les fiches de postes peu claires, imposées sans concertation entre les personnes concernées. En

désaccord avec les fiches de fonction Région.
Des personnels qui travaillent dans des lieux non chauffés, en effet le chauffage est coupé quand les élèves ne sont pas présents, le soir, le mercredi après-midi, les jours de permanence. Tout cela montre bien le peu de considération qu'on leur prête !
Les contractuels, auxquels on demande de faire des tâches qu'ils n'ont pas à effectuer (nettoyage des appartements de fonction, par exemple) et qui n'osent pas dire non de peur d'être licenciés.

- **Le manque de considération**, c'est un ressenti qui revient très souvent. Les agent.es se sentent oublié.es, négligé.es, leur travail peu reconnu.
  Les registres Sécurité et Santé, Danger Imminent Grave, le DUS (document unique de sécurité) ne sont pas facilement disponible, voir introuvable, ou dans le bureau du/de la gestionnaire, où il est dissuasif de le remplir. On s'arrange à l'amiable.
  Il a été salué le dévouement des agent.es pendant le confinement et après pour remettre les établissements en état de salubrité. Des agent.es ce sont portés volontaires dans les internats pour assurer la sécurité sanitaire, mais la "prime COVID" promise et dû n'est toujours pas arrivée pour certain.es.
  Enfin être écouté, concerter et avoir un interlocuteur, ou interlocutrice bien plus disponible et attentif à la région.

Compte-rendu délégation SUD éducation à la Région IDF

Courrier de réponse à SUD éducation de la part de Mme CHOL

Copyright © SUD éducation 92